



CONSEIL MUNICIPAL DE NOGARO Compte-rendu succinct

Jeudi 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le 17 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle d'animation, sous la présidence de M. Christian PEYRET, Maire de Nogaro.

Présents : M. Christian PEYRET, Mme Christine CARRERE-CAMPISTRON, M. Joseph BELTRI, Mme Maryse MARTINOT, M. Roger COMBRES, M. Bernard HAMEL, M. Jean-Claude DROUARD, Mme Rolande DELORD, M. Patrick FRANCH, M. Daniel LAFFORGUE, Mme Christine MARQUE, , Mme Marie-France SANTOS, M. Stéphane CAMPGUILHEM, Mme Magali MARQUE, M. Thomas ESCUDIER.

Pouvoirs : Mme Josiane LAPEYRE à Magali MARQUE,
M. Hervé DAUGA à M. Joseph BELTRI,
Mme Edith LARRIEU à M. Patrick FRANCH,
Mme Justine ESCALAS à Mme Rolande DELORD.

Secrétaire : Mme Marie-France-SANTOS

Le compte rendu de la séance du 15 octobre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 19, contre 0, abstention : 0).

1/ INFORMATIONS DÉLÉGATIONS DU MAIRE

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal **a pris acte** de cette communication.

2/ REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL 2020/2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 19, contre 0, abstention : 0) :
a adopté le règlement du Conseil municipal.

3/ OUVERTURE DES COMMERCES 2021 (DIMANCHE ET JOURS FERIES)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 19, contre 0, abstention : 0) a décidé de :

- **DE DONNER** un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2021
les dimanches 04/04, 23/05, 15/08, 19/12 et 26/12/2021
- **DE PRÉCISER** que les dates seront précisées par un arrêté du Maire,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

4/ RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS POUR L'ANNEE 2019

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal **a pris acte** de cette communication.

5/ RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU 2019

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal **a pris acte** de cette communication.

6/ LOTISSEMENT MONTRouGE – PRIX DE VENTE AU M²

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 18, contre 0, abstention : 1 Mme Marie-France SANTOS)
a décidé de :

- **DE PRÉCISER** le prix de chaque lot à céder,

- **DE DONNER** pouvoir à M. le Maire pour signer tout avant contrat et tout acte authentique se rapportant à la cession des lots du lotissement,
- **DE DESIGNER** l'office notarial de Nogaro comme rédacteur des actes de cession du lotissement.

7/ TABLEAU VOIRIE COMMUNALE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 19, contre 0, abstention : 0)
a décidé, la remise à jour du tableau de la voirie communale.

8/ DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 19, contre 0, abstention : 0)
a décidé d'une décision modificative de crédits du budget communal comme suit :

Dépenses d'investissement:

Chap 21 - Art 2118 (Autres terrains) : - 583,00 €
Chap 16 - Art 165 (Dépôts et cautionnement reçu) : + 411,00 €
Chap 16 - Art 1641(Emprunts) : + 172,00 €

9/ AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU ¼ DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 19, contre 0, abstention : 0)
a décidé, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 comme suit :

Chapitre 20

2031 frais d'étude : 15 000.00 €

Chapitre 21

21318 Aménagement : **15 000.00 €** (accueil mairie, cloison, portes, rideaux salle du Conseil municipal)
21318 Aménagement : **25 000.00 €** (salle animation, menuiseries, bar, rideaux)
21318 Aménagement : **20 000.00 €** (maçonnerie et divers toitures)
2118 Aménagement : **8 900.00 €** (av du Midour : dallages, marches)
21318 Aménagement : **30 000.00 €** (mur de soutènement Eglise)
2152 Installations de voirie : **10 000.00 €** (Aménagements extérieurs salle d'animation)
2152 Installations de voirie : **8 000.00 €** (cimetière goudronnage allées et aménagement)
2188 Mobilier : **20 000.00 €** (mobilier urbain, panneaux, signalétiques de rues/plaques numérotées)
2188 Autres immobilisations corporelles : **15 000.00 €** (matériels entretien ménager, outillage, espaces verts)

Montant : 166 900.00 €

10/ DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021 – RENOVATION CINEMA/THEATRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 19, contre 0, abstention : 0)
a décidé :

- **D'ARRETER** le projet de rénovation de la salle de cinéma/théâtre
- **D'ADOPTER** le plan de financement,
- **DE SOLLICITER** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
- **DE SOLLICITER** des subventions complémentaires.

11/ DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021 – CONSTRUCTION DE DEUX TERRAINS DE PADEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 19, contre 0, abstention : 0)
a décidé :

- **D'ARRETER** le projet de construction de 2 terrains de PADEL
- **D'ADOPTER** le plan de financement,
- **DE SOLLICITER** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
- **DE SOLLICITER** des subventions complémentaires.

12/ ADHESION PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS CDG 32

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 19, contre 0, abstention : 0)
a décidé :

- **D'ADHERER** à la plate-forme de dématérialisation des marchés publics CDG 32,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention.

13/ APPROBATION PLAN LOCAL D'URBANISME

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 19, contre 0, abstention : 0)
a décidé :

- **D'APPROUVER** le Plan Local d'Urbanisme.

14/ DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 19, contre 0, abstention : 0)
a décidé :

- **DE SOUMETTRE** au Droit de Prémption Urbain la totalité des zones urbaines (U) et zones d'urbanisation futures (AU), quelle que soit leur destination, telles qu'elles figurent au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 décembre 2020 ;
- . **DE DIRE** que le bénéficiaire de ce Droit de Prémption Urbain est la commune de Nogaro ;
- . **DE DONNER** délégation à M. le Maire de Nogaro afin d'exercer par voie d'arrêté le Droit de préemption ;

15/ ATTRIBUTION MARCHÉ PUBLIC VOIRIE « ARENES »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 19, contre 0, abstention : 0)
a décidé :

- **D'ATTRIBUER** le marché de public Voirie « ARENES » à l'entreprise COLAS,
- **DE CHARGER** M. le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

16/ AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE PREVOYANCE MNT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 19, contre 0, abstention : 0)
a décidé :

- **D'AUGMENTER** d'un Euro la participation de la commune à la prévoyance MNT maintien de salaire, par agent bénéficiaire et par mois.

17/ SUBVENTION COMPLEMENTAIRE RADIO D'ARTAGNAN – ANNEE 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 19, contre 0, abstention : 0)
a décidé :

- **DE VERSER** une subvention supplémentaire de 500,00 € à l'association Radio d'Artagnan.

18/ SUBVENTION TELETHON– ANNEE 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 19, contre 0, abstention : 0)
a décidé :

- **DE VERSER** une subvention de 200,00 € à l'AFM Téléthon.

19/ MOTION PORTANT SUR LE BASSIN NORDIQUE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 19, contre 0, abstention : 0)
a adopté la motion ci-dessous :

A la suite :

des délibérations du Conseil municipal de Nogaro en date des 8/12/2016 et 27/02/2017, portant convention avec la Communauté de Communes quant au versement d'un fonds de concours pour le lancement d'études de programmation et de concours d'architecte dans le cadre d'un projet de centre nautique communautaire et ce pour un montant de 60 000,00 € ;

de l'accompagnement financier consenti par la commune de Nogaro en ce qui concerne les investissements en matière de mise à disposition du terrain d'assiette, de la desserte des réseaux électriques (transformateur), de la mise en place d'un échangeur thermique et de la canalisation géothermale, le tout pour un montant de 500 000,00 € ;

au moment où la Préfecture du Gers s'apprête à annuler, **au 1^{er} mars 2021**, sa dotation d'un montant de **1 012 845,51 €** (DETR/DSIL) pour le projet de bassin Nordique projeté sur la commune de Nogaro par la Communauté de Communes du Bas Armagnac ;

au moment où la Communauté de Communes du Bas Armagnac souhaite désormais (orientation du conseil communautaire du 15/12/2020) s'engager dans une réflexion initiée dès 2017 et visant à la mise en place d'un Office de Tourisme à l'échelle du Pays d'Armagnac et prenant ainsi le relais des offices intercommunaux issus de la loi NOTRe. L'objectif affiché de dynamiser l'offre touristique nécessite des équipements tel que le Bassin nordique ;

au moment où la Communauté de Communes du Bas Armagnac s'engage (délibération du Conseil communautaire du 15/12/2020) dans un programme de sensibilisation des élus sur la transition écologique et dont on peut légitimement penser que le bassin nordique, abondé par la ressource géothermale issue du forage de Nogaro, puisse être un des axes majeurs de réflexion.

- **Le Conseil municipal de la commune de Nogaro renouvelle son soutien au projet de bassin nordique initié par la Communauté de Communes du Bas Armagnac, lors du mandat 2014/2020 ;**
- **Le Conseil municipal de la commune de Nogaro sollicite la Communauté de Communes du Bas Armagnac afin de délibérer à nouveau, et ce avant le 1^{er} mars 2021, pour solliciter le maintien de la dotation (DETR/DSIL) précédemment allouée.**

Projeté sur un terrain appartenant à la commune de Nogaro et cédé à la CCBA, ce bassin nordique participera au développement du territoire aussi bien sur le plan touristique, économique que celui de l'accès à l'apprentissage de la natation. Les scolaires sont un public cible de l'apprentissage de la natation car son ignorance provoque chaque année des dizaines de décès. Une action, identifiée comme obligatoire par l'Education Nationale et soutenue fortement par le ministère des Sports.

Une volonté partagée au-delà des Services de l'Etat (DETR/DSIL), par le Département du Gers, la Région Occitanie, l'Agence des Sports et qui ont engagé des subventions atteignant au final plus de 80% de la dépense envisagée pour la réalisation de cet équipement.

La commune de Nogaro s'est engagée, lors du tour de table des financeurs, à apporter son concours : par la production de calories (grâce à son puit géothermal) et la fourniture de personnels. Aussi, cette motion a pour objet de soutenir formellement la création du bassin nordique et particulièrement **de s'engager pour moitié à la résorption du déficit annuel** d'ores et déjà évalué par un cabinet spécialisé.

Le déficit prévisionnel est évalué à hauteur de **275 267,00 €**.

Il doit être ramené à **143 267,00 €** car des recettes, non comptabilisées à cette étape et néanmoins réalisables, sont de nature à réduire ce déficit :

Calories issues de la géothermie fournies par la Commune de Nogaro pour la mise en température des eaux du bassin : **92 000,00 €** ;

Estimation des participations possibles des collectivités pour l'accès des jeunes scolaires à la natation, à hauteur de **40 000,00 €** et détaillées comme suit :

Région Occitanie (Lycées) **15 000,00 €**,

Conseil départemental du Gers (Collèges) **10 000,00 €**,

Communauté de Communes Armagnac Adour (Ecoles) **5 000,00 €**

Communauté de Communes Grand Armagnac(Ecoles) **5 000,00 €**

Communauté de communes Fezensac (Ecoles) **5 000,00 €**

Ce déficit ramené à **143 267,00 €** pouvant être partagé par moitié (**71 633,50 €**) entre la Communauté de Communes du Bas Armagnac et la Commune de Nogaro. Ce montant de **71 633,50 €** représente pour la commune de Nogaro son engagement concernant la fourniture de personnels. Lesquels personnels pourront ainsi être recrutés directement par la Communauté de Communes du Bas Armagnac.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE la motion ci-dessus portant sur le bassin nordique,

DIT que cette motion sera adressée à toutes les parties prenantes de ce dossier.

Fin de la séance 21 h 05

Le secrétaire
Marie-France SANTOS

Le Maire de Nogaro,
Christian PEYRET